

COMMUNIQUE DU CONSEIL LOCAL DE PARENTS D'ELEVES DU GROUPE SCOLAIRE NONNEVILLE A AULNAY SOUS BOIS

Le 05 juin dernier, Le conseil Local des Parents d'élèves du groupe scolaire Nonneville (affilié FCPE) s'adressait par lettre ouverte au Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) pour demander le retrait du projet de délocalisation vers Gagny d'une des 2 classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) pour enfants déficients visuels actuellement et depuis de nombreuses années ouvertes à l'école Nonneville 2.

D'autres interventions, notamment des enseignants et de leur syndicat, se sont également développées pour obtenir l'abandon de ce projet.

Une délégation de parents et d'enseignants a été reçue mercredi 17 juin par le Directeur Adjoint de la DSDEN.

Les parents des enfants concernés se sont exprimés avec vigueur sur leur refus de cette délocalisation brutale à laquelle ils n'ont pas été associés et dont ils ont été informés très récemment.

Rapidement le Directeur adjoint de la DSDEN a annoncé la décision de sursoir à ce projet : à la rentrée de septembre 2015, tous les enfants actuellement scolarisés à Nonneville 2 pourront poursuivre leur scolarité dans cette même école. La ténacité des familles rassemblées pour faire prévaloir l'intérêt de leurs enfants face à un projet auquel ils n'avaient pas été associés a porté ses fruits. Ils ont eu gain de cause, nous nous en réjouissons avec eux.

Un représentant du Conseil Local des Parents d'élèves du groupe Nonneville participait de la délégation. Il a notamment déclaré que la violence que représente un tel projet muri en dehors de tous les acteurs de la communauté scolaire, et, en particulier les parents était inadmissible et voué à l'échec. Il a souligné le courage des enseignants qui ne cédaient pas aux intimidations de leur hiérarchie, prétextant leur devoir de réserve, en faisant part de leurs exigences de qualité des dispositifs d'éducation, qualité indissociable du développement d'un véritable service public d'éducation moderne.

Enfin, nous rappelons à propos des dispositifs d'éducation, des enjeux qu'ils visent et, en particulier ceux développés dans la Loi de refondation de l'école, que leurs mises en œuvre ne peuvent se faire de façon satisfaisante qu'à deux conditions incontournables : la concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire, d'une part, et la mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires à l'atteinte des ambitions annoncées. En ce sens, les restrictions budgétaires draconiennes conduites par le gouvernement actuel à la suite des coupes sombres opérées par les gouvernements précédents sont incompatibles avec l'objectif annoncé de réussite scolaire de tous les enfants.

En ce sens, notre Conseil Local des parents d'élèves sera vigilant dans les réunions qui ont été annoncées par le Directeur Adjoint de la DSDEN à ce que l'Education Nationale soit un véritable service public pour la réussite de tous. La mission d'un service public de cette nature est de faire en sorte que des déficiences ne deviennent pas des handicaps pour ceux et celles qui en sont victimes.

Aulnay-sous-Bois, le 18 Juin 2015